



Nations Unies

Rapport du Comité de l'information

**Quarante et unième session
(29 avril-10 mai 2019)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quatorzième session
Supplément n° 21**



Rapport du Comité de l'information

**Quarante et unième session
(29 avril-10 mai 2019)**



Nations Unies • New York, 2019

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Questions d'organisation	7
A. Ouverture de la session.	7
B. Élection du Bureau	7
C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	7
D. Observateurs	8
III. Débat général.	9
IV. Examen et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session.	14

Chapitre I

Introduction

1. Dans sa résolution [34/182](#), l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé par sa résolution [33/115 C](#), qui serait désigné désormais sous le nom de « Comité de l'information » et dont la composition serait portée de 41 à 66 membres. Au paragraphe 2 de la section I de cette même résolution, elle a prié le Comité :

a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux décennies précédentes, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication ;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications ;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et plus équilibrée de l'information, et de lui faire des recommandations sur ce sujet.

L'Assemblée a également prié le Comité et le Secrétaire général de lui faire rapport à sa trente-cinquième session.

2. De sa trente-sixième à sa soixante-treizième session, l'Assemblée générale a pris acte des rapports du Comité et adopté les résolutions par consensus. À sa soixante-treizième session, elle a pris note du rapport du Comité et adopté par consensus les résolutions [73/102 A](#) et [B](#).

3. Le Comité est actuellement composé des États Membres suivants :

Afrique du Sud	Jordanie
Algérie	Kazakhstan
Allemagne	Kenya
Angola	Liban
Antigua-et-Barbuda	Libéria
Arabie saoudite	Libye
Argentine	Luxembourg
Arménie	Madagascar
Autriche	Malte
Azerbaïdjan	Maroc
Bangladesh	Mexique
Bélarus	Monaco
Belgique	Mongolie

Belize	Mozambique
Bénin	Népal
Brésil	Niger
Bulgarie	Nigéria
Burkina Faso	Oman
Burundi	Pakistan
Cabo Verde	Paraguay
Chili	Pays-Bas
Chine	Pérou
Chypre	Philippines
Colombie	Pologne
Congo	Portugal
Costa Rica	Qatar
Côte d'Ivoire	République arabe syrienne
Croatie	République de Corée
Cuba	République démocratique du Congo
Danemark	République de Moldova
Égypte	République dominicaine
El Salvador	République populaire démocratique de Corée
Équateur	République-Unie de Tanzanie
Espagne	Roumanie
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Éthiopie	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Fédération de Russie	Sénégal
Finlande	Sierra Leone
France	Singapour
Gabon	Slovaquie
Géorgie	Somalie
Ghana	Soudan
Grèce	Sri Lanka
Guatemala	Suisse
Guinée	Suriname
Guyana	Tchéquie
Hongrie	Thaïlande
Îles Salomon	Togo

Inde	Trinité-et-Tobago
Indonésie	Tunisie
Iran (République islamique d')	Turquie
Iraq	Ukraine
Irlande	Uruguay
Islande	Venezuela (République bolivarienne du)
Israël	Viet Nam
Italie	Yémen
Jamaïque	Zambie
Japon	Zimbabwe

Chapitre II

Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

4. La séance d'organisation de la quarante et unième session du Comité de l'information s'est tenue le 29 avril 2019 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Elle a été ouverte par le Président du Comité, Jan Kickert (Autriche).

B. Élection du Bureau

5. Le Comité a élu un nouveau Bureau pour un mandat de deux ans. Ayant été désigné par le représentant des États d'Afrique, Omar Hilale (Maroc) a été élu Président par acclamation. Ayant été désignés par les représentants des États d'Europe orientale et des États d'Asie et du Pacifique, Oleg Nikolenko (Ukraine) et Amal Mudallali (Liban) ont été élus Vice-Présidents par acclamation. M. Nikolenko a également été élu Rapporteur par acclamation. Le Comité a remis à plus tard l'élection de deux autres vice-présidents, en attendant que les États d'Amérique latine et des Caraïbes se consultent et en désignent un et que les États d'Europe occidentale et autres États se consultent et en désignent un. La composition du Bureau du Comité de l'information pour la période 2019-2021 se présente comme suit :

Président :

Omar Hilale (Maroc)

Vice-Présidents :

Amal Mudallali (Liban)

Oleg Nikolenko (Ukraine)

Rapporteur :

Oleg Nikolenko (Ukraine)

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

6. À sa séance d'organisation, le 29 avril 2019, le Comité a adopté l'ordre du jour et le programme de travail ci-après (A/AC.198/2019/1) :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Admission de nouveaux membres.
5. Déclaration de la présidence.
6. Déclaration de la Secrétaire générale adjointe à la communication globale.
7. Débat général.
8. Examen des rapports présentés par le Secrétaire général.
9. Groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information.
10. Examen et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session.

7. Le Comité a tenu son débat général les 29 et 30 avril 2019. Le 30 avril dans l'après-midi, le Département de la communication globale a tenu un dialogue interactif informel avec des représentants des États Membres, sous la direction de la Secrétaire générale adjointe à la communication globale, Alison Smale.

8. Pour l'examen du point 8 de l'ordre du jour, le Comité était saisi des documents ci-après :

a) Rapport du Secrétaire général intitulé « Activités du Département de la communication globale : services de communication stratégique » ([A/AC.198/2019/2](#)) ;

b) Rapport du Secrétaire général intitulé « Activités du Département de la communication globale : services d'information » ([A/AC.198/2019/3](#)) ;

c) Rapport du Secrétaire général intitulé « Activités du Département de la communication globale : services de diffusion et de partage du savoir » ([A/AC.198/2019/4](#)).

D. Observateurs

9. L'État plurinational de Bolivie, l'Union européenne, le Honduras, la Ligue des États arabes, l'État de Palestine et l'Organisation internationale de la Francophonie ont participé à la session en qualité d'observateurs.

Chapitre III

Débat général

10. Au cours du débat général, les représentants de l'État de Palestine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Japon, du Bangladesh, de l'Algérie, des Philippines, du Liban, de la Chine, du Portugal, du Népal, de l'Égypte, de l'Argentine, de Cuba, de la Jamaïque, de l'Inde, de l'Uruguay, du Pakistan, du Brésil, de la République de Corée, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, d'Israël, de la Fédération de Russie, de la Trinité-et-Tobago, de la République islamique d'Iran et de l'Arabie saoudite ont fait des déclarations, ainsi que les observateurs de l'Union européenne, de l'État plurinational de Bolivie au nom du Groupe des Amis de la langue espagnole au sein des Nations Unies, de Cabo Verde au nom de la Communauté des pays de langue portugaise, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation internationale de la Francophonie.

11. Le débat général a été précédé d'une déclaration du Président du Comité, Omar Hilale (Maroc), lequel a dit qu'il était impératif, aujourd'hui plus que jamais, que l'Organisation diffuse des informations fiables, crédibles et objectives. Il s'est félicité des efforts de réforme entrepris par le Département de la communication globale et a noté qu'une coopération étroite avec les coordonnateurs résidents permettrait de donner une nouvelle dimension au travail accompli par les centres d'information des Nations Unies et le Département. Il a également noté les efforts faits par ce dernier pour échanger avec les jeunes en tant que parties prenantes importantes et pour les encourager à agir sur les nombreuses questions qui ont une incidence sur leur vie. La Secrétaire générale adjointe à la communication globale a, elle aussi, fait une déclaration et répondu aux questions et observations des États Membres.

12. Au cours de l'examen des questions de fond dont le Comité était saisi, de nombreux intervenants ont exprimé leur appui aux réformes entreprises par le Département, notamment le changement de nom de ce dernier qui est devenu le Département de la communication globale. Des représentants ont fait remarquer que l'ONU avait la charge d'apporter des solutions aux problèmes mondiaux et que c'était au Département de la communication globale, dont le nouveau nom reflétait la portée et l'importance de son travail, qu'incombait la responsabilité de faire connaître cette mission. De nombreuses délégations ont fait observer que ces réformes, axées sur le dynamisme, les idées, la réflexion et la planification stratégiques, la faculté d'adaptation et l'efficacité opérationnelle, renforceraient le Département, le rendant plus à même de faire connaître l'histoire de l'ONU et de sensibiliser le public. Un représentant, s'exprimant au nom de plusieurs autres, a insisté sur le fait qu'il importait de renforcer l'image de marque de l'Organisation afin de créer une identité visuelle plus harmonieuse et plus cohérente pour l'ensemble du système et de mieux utiliser la couleur bleue caractéristique de l'ONU. Il a appelé les États Membres, compte tenu de leurs capacités nationales, à démultiplier les effets des efforts du Département de la communication globale, grâce à leurs canaux de communication propres. Plusieurs intervenants ont prié instamment le Département de poursuivre sa collaboration avec les États Membres, et de continuer de tenir des réunions et d'échanger régulièrement tout au long de son processus de réforme. Un représentant a prié le Département de mesurer l'incidence de ses activités, quand cela est possible, afin d'en évaluer l'efficacité.

13. La majorité des représentants a souligné l'importance du multilinguisme et de l'égalité des langues, non seulement pour permettre au Département de s'acquitter de son mandat, mais aussi pour promouvoir les valeurs de l'Organisation, notamment l'inclusion, la transparence et la responsabilité. Plusieurs représentants ont noté qu'il importait de faire connaître le travail de l'Organisation et les défis auxquels était

confrontée l'humanité dans le plus de langues possible afin de sensibiliser le plus de personnes possible et de faire en sorte que ces dernières prennent part aux activités de l'Organisation. Ils ont également noté qu'en plus d'encourager l'inclusion et la transparence, le multilinguisme permettait de promouvoir, de préserver et de protéger la diversité linguistique et culturelle. Plusieurs représentants ont rappelé que, la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix avait été célébrée peu de temps auparavant, insistant sur le rôle du multilinguisme dans la promotion d'un système international et multilatéral fondé sur la coopération, le partenariat et l'inclusion à l'échelle internationale.

14. Plusieurs intervenants ont rendu hommage aux centres d'information des Nations Unies et salué leur travail. Ils ont rappelé que ces centres faisaient partie intégrante du Département et permettaient de mener des activités de sensibilisation dans le monde entier et dans le plus de langues possible, de promouvoir l'inclusion et de donner aux personnes les moyens de lutter contre des problèmes mondiaux à l'échelle locale. Les centres d'information sensibilisaient les populations dans près de 100 langues, y compris en braille, et les représentants ont exhorté le Département à continuer de renforcer leurs capacités techniques. Plusieurs représentants se sont dits optimistes, espérant que la réforme du système des Nations Unies pour le développement et l'approfondissement de la coopération entre les centres d'information et les coordonnateurs résidents permettraient de renforcer la cohérence de la communication stratégique au niveau local.

15. Plusieurs intervenants ont salué le travail du Département, qui attirait l'attention sur le rôle important que jouent les journalistes et la liberté de la presse, notamment en célébrant la Journée mondiale de la liberté de la presse et la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes. Ils ont noté que les attaques à visant les médias étaient des attaques contre les fondements-mêmes des sociétés, ciblant les droits de l'homme et les libertés fondamentales qui étaient au cœur de l'Organisation : la solidarité, la liberté, notamment la liberté d'expression, d'opinion et de croyance, le pluralisme, la démocratie, la tolérance et la dignité humaine. La liberté de la presse était un gage de démocratie et favorisait la tolérance, le dialogue, la paix et la coexistence.

16. Plusieurs intervenants ont abordé la question de plus en plus brûlante de l'utilisation des technologies de la communication à des fins de diffusion d'informations mensongères, de désinformation et de propagation de fausses nouvelles, et affirmé qu'il fallait que l'ONU soit une source d'informations factuelles, non biaisées et fiables pour le monde. Un intervenant a noté que toute personne disposant d'un téléphone mobile ou d'une connexion Internet pouvait avoir une influence positive en partageant des informations factuelles et en donnant aux autres la possibilité de s'informer, ou, au contraire, pouvait semer la confusion en partageant des informations mensongères. Dans ce contexte, le Département de la communication globale jouait un rôle essentiel : non seulement il faisait le contrepoids face à ces informations mensongères et faisait connaître l'action de l'ONU au regard des problèmes de la communauté internationale, mais il servait également d'intermédiaire direct entre l'Organisation et les populations du monde entier. Il a également été dit qu'afin d'affronter les problèmes découlant de la diffusion d'informations mensongères et de fausses nouvelles, il convenait d'adopter une démarche mondiale et systématique.

17. De nombreux représentants ont salué le travail accompli par le Département pour faire connaître les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et diffuser largement des informations à ce sujet dans des dizaines de langues différentes et grâce à des contenus multimédias.

18. Plusieurs représentants ont pris note avec satisfaction des campagnes de communications stratégiques multilingues et multimédias menées par le Département, notamment de la campagne Service et sacrifice, de la campagne de sensibilisation aux changements climatiques « A Race We Can Win, A Race We Must Win » et de la commémoration du soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ils ont souligné que ces campagnes, ainsi que d'autres, permettaient au public, à l'échelle mondiale, de découvrir de manière tangible le travail de l'Organisation, l'engagement des États Membres et le sacrifice des soldats de la paix au service de l'humanité. Elles permettaient également d'insister sur l'urgence qu'il y avait à agir s'agissant de certaines grandes questions à l'ordre du jour mondial, comme les changements climatiques ou les questions humanitaires. De nombreux représentants ont félicité le Département pour son programme d'information spécial sur la question de Palestine, tandis que d'autres ont estimé que sa description de la situation dans la région était biaisée et trompeuse. Plusieurs intervenants ont pris note avec intérêt du programme de formation du Département à l'intention des journalistes palestiniens. Certains ont rappelé que le programme « En mémoire de l'esclavage », le programme de communication « L'Holocauste et les Nations Unies », et les activités menées dans le cadre de la Journée internationale de réflexion sur le génocide au Rwanda étaient des initiatives importantes du Département, qui permettaient d'enseigner la tolérance, la compréhension et la compassion. Plusieurs représentants ont remercié le Département de son appui constant aux autres bureaux de l'ONU dont il a aidé à renforcer les capacités de promotion et de communication, notamment le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Département des opérations de paix.

19. Tout en affirmant leur appui résolu au renforcement des capacités du Département en ce qui concerne les nouveaux médias et les médias sociaux, de nombreux représentants ont prié celui-ci de continuer d'allouer des ressources aux médias traditionnels, comme la presse écrite, la télévision et la radio. Ceux-ci restaient les principaux moyens de communication dans de nombreux pays et permettaient de communiquer avec différentes générations. De plus, le fossé numérique entre les pays persistait et les capacités techniques limitées et les prix élevés restaient des obstacles qui empêchaient de nombreuses personnes d'accéder aux plateformes des nouveaux médias. C'est pourquoi des intervenants ont prié le Département de continuer de tenir compte de l'inclusion et de recourir à la fois aux nouveaux médias et aux médias traditionnels pour faire connaître les principes et les activités de l'ONU au public mondial.

20. Plusieurs représentants ont salué les activités menées par le Département en matière de participation et d'autonomisation de la jeunesse, attirant l'attention sur le nombre croissant de membres de l'initiative Impact universitaire, en particulier dans la région Asie-Pacifique, ainsi que sur la création, dans le cadre de l'Initiative, de centres universitaires visant à promouvoir les objectifs de développement durable dans le milieu universitaire et à accroître la participation locale des étudiants à la réalisation des objectifs dans leur communauté. Des intervenants ont affirmé leur appui au travail du Bureau de l'Envoyée spéciale pour la jeunesse, qui a lancé Jeunesse 2030, la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse qui vise à donner aux jeunes les moyens d'être des agents du changement et de faire entendre leur voix sur des questions mondiales. Des représentants se sont félicités de l'organisation, par le Département, du premier sommet de la jeunesse calqué sur le modèle des Nations Unies, auquel ont participé plus de 400 élèves venus de 30 pays.

21. Évoquant les contraintes financières auxquelles continue de faire face l'Organisation dans son ensemble, de nombreux représentants ont noté que la capacité du Département de mener à bien son mandat était fortement limitée, en particulier en

ce qui concernait les langues non officielles. Des intervenants ont encouragé le Département à trouver des moyens novateurs de mobiliser des ressources afin qu'il puisse répondre aux attentes croissantes en matière de communication et lui ont recommandé d'approfondir ses partenariats avec le milieu universitaire, les parties prenantes du secteur privé et les fondations en tant que sources de financement potentielles qui lui permettraient de pallier l'insuffisance budgétaire et de poursuivre son mandat. Parmi les partenariats ayant permis d'appuyer financièrement et en nature le travail du Département, des représentants ont cité ceux établis avec Sanrio dans le cadre de la campagne Hello Kitty, qui visait à faire connaître les objectifs de développement durable, avec des compagnies aériennes afin de proposer des programmes d'ONU Info à bord des avions, et avec des universités dont les activités de traduction et de recherche aidaient à promouvoir le Programme 2030.

22. Des intervenants ont salué les efforts constants du Département pour favoriser l'innovation en son sein, notamment la sensibilisation via les outils numériques en mettant en place des zones pour les médias sociaux lors d'événements de haut niveau, l'utilisation d'un agent conversationnel dans le cadre de la campagne #ActNow, qui encourage à agir pour réaliser les objectifs de développement durable, l'établissement de partenariats novateurs comme le Pacte des médias en faveur des objectifs de développement durable et l'utilisation de la technologie aux fins du renforcement des capacités techniques des centres d'information et des bureaux hors Siège.

23. Répondant aux observations et aux questions formulées par les États Membres, la Secrétaire générale adjointe a rappelé l'engagement du Département en faveur du multilinguisme mais noté que l'Assemblée générale n'avait pas approuvé la proposition du Secrétaire général consistant à créer 18 postes et à allouer des ressources supplémentaires à d'autres objets de dépense connexes au titre du budget 2018-2019 afin de permettre au Département d'améliorer ses résultats concernant les communiqués de presse sur les réunions, la diffusion sur le Web des réunions de l'ONU, les médias sociaux et la production de documentaires télévisés dans les six langues officielles. Cette diminution des ressources réduisait considérablement la capacité du Département d'améliorer ses produits multilingues. Toutefois, celui-ci continuait d'imaginer des moyens créatifs de promouvoir et d'améliorer ses produits et services multilingues, dont : le regroupement des résultats d'ONU Info en proposant un site Web par langue, la gestion des applications permettant d'accéder à ONU Info et aux contenus publiés sur les médias sociaux en huit langues depuis un téléphone mobile, la création de sites Web d'accréditation des médias et de systèmes d'application correspondants dans plusieurs langues et l'examen de nouveaux types de partenariat afin d'étendre le multilinguisme des produits télévisés. La Secrétaire générale adjointe a remercié les représentants de leur appui aux efforts de réforme du Département, qui visaient à créer un service des communications mondial plus moderne, plus souple et plus réactif, qui tirerait parti des nouvelles technologies et des nouveaux moyens d'échange entre les personnes. Elle a salué les progrès accomplis par le Département en matière de médias sociaux et de nouveaux médias, se félicitant de ce qu'il avait su élargir son public et établir un lien avec les jeunes. Cependant, elle a insisté sur le fait que l'évolution constante des modes d'interaction avec le public mondial ne devait pas se faire aux dépens des médias traditionnels comme la presse écrite, la radio et la télévision, mais qu'il fallait au contraire trouver des moyens complémentaires de toucher le public. Elle a remercié les États Membres pour l'appui et les conseils qu'ils continuaient de prodiguer en cette période de mutations et de réforme rapides et leur a demandé d'aider à mobiliser des ressources : que ce soit au moyen de financements, d'administrateurs auxiliaires ou d'un appui en nature, ou en faisant connaître le Département auprès de partenaires potentiels dans leur pays respectif. Le Département comptait sur eux pour accélérer le rythme de sa modernisation. Pour conclure, elle a déclaré qu'à une époque où le

multilatéralisme, fondement-même des Nations Unies, était remis en question, l'Organisation voulait et devait être comprise. Afin d'aboutir, les efforts de communication de l'ONU devaient être clairs et s'adresser au public de façon intelligible, en recourant aux plateformes qu'il utilisait et dans les langues qui étaient les siennes. N'ayant de cesse d'atteindre ces objectifs, le Département comptait sur l'appui des États Membres.

Chapitre IV

Examen et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session

24. À sa 5^e séance plénière, le Comité de l'information a adopté par consensus son projet de rapport, y compris deux projets de résolution. Un texte présenté par le Groupe des 77 et la Chine a constitué le fondement de la négociation des projets de résolution, à laquelle ont participé deux groupes, le Groupe des 77 et la Chine, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part, ainsi que d'autres États Membres.

25. Après l'adoption des projets de résolution, la représentation des États-Unis a fait une déclaration pour justifier sa position.

26. Les États-Unis ont expliqué s'être dissociés du consensus sur le paragraphe 8 du projet de résolution B, affirmant que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants comprenaient des objectifs incompatibles avec leur législation et leurs politiques. Ils se sont également dissociés du consensus sur le paragraphe 46, parce qu'ils ont jugé que les campagnes de l'ONU devaient être inclusives et porter sur les droits de toutes les personnes, et que ce paragraphe mettait l'accent sur certains groupes pour des motifs liés au genre, à l'âge, au handicap ou au statut professionnel. Enfin, ils se sont dissociés du consensus sur le paragraphe 65 en raison de préoccupations de longue date concernant le principe du « droit au développement », qui n'est reconnu par aucune des principales conventions de l'ONU sur les droits de la personne et n'a pas de définition convenue sur le plan international.

Questions relatives à l'information

Projet de résolution A L'information au service de l'humanité

L'Assemblée générale,

Prenant acte de l'important rapport d'ensemble présenté par le Comité de l'information¹,

Prenant acte également du rapport du Secrétaire général²,

Demande instamment que tous les pays, les organismes des Nations Unies dans leur ensemble et tous les autres acteurs intéressés, réaffirmant leur attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, aux principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information et à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, jugeant profondément préoccupantes les disparités existant entre pays développés et pays en développement et leurs conséquences de tous ordres sur l'aptitude des médias publics, privés ou autres et des particuliers des pays en développement à diffuser l'information et à faire connaître leurs vues et leurs valeurs culturelles et morales grâce à la production culturelle endogène, de même qu'à assurer la diversité des sources de l'information et le libre accès à cette dernière, et considérant dans ce contexte l'appel lancé en faveur de ce que l'on a appelé, à l'Organisation des Nations Unies et dans plusieurs instances internationales, « un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, conçu comme un processus évolutif et continu » :

a) Coopèrent et agissent de manière concertée afin d'atténuer les disparités dans la façon dont l'information circule à tous les niveaux en fournissant une assistance accrue pour développer les infrastructures et les capacités de communication dans les pays en développement, compte dûment tenu de leurs besoins et du rang de priorité qu'ils confèrent à ces domaines, de manière à leur permettre, ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'information et de communication et de faire participer davantage les médias et les particuliers au processus de communication, et à assurer la libre circulation de l'information à tous les niveaux ;

b) Fassent en sorte que les journalistes puissent travailler librement et efficacement, toute attaque contre leur personne étant résolument condamnée ;

c) Aident à poursuivre et à renforcer les programmes de formation pratique destinés aux journalistes des organes de presse, de radio et de télévision publics, privés et autres des pays en développement ;

d) Renforcent l'action régionale et la coopération entre pays en développement ainsi que la coopération entre pays développés et pays en développement en vue d'améliorer leur capacité de communication, l'infrastructure de leurs médias et leurs techniques de communication, en particulier en matière de formation professionnelle et de diffusion de l'information ;

e) S'efforcent de fournir aux pays en développement et à leurs médias publics, privés ou autres, en complément de la coopération bilatérale, tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-treizième session, Supplément n° 21 (A/73/21).

² A/73/288.

le domaine de l'information, et des mesures déjà prises par le système des Nations Unies, notamment :

- i) De mettre en valeur les ressources humaines et techniques voulues pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement et d'aider à poursuivre et à renforcer les programmes de formation pratique bénéficiant d'appuis publics et privés comme il en existe déjà dans l'ensemble du monde en développement ;
- ii) D'instaurer des conditions qui permettent aux pays en développement ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres de se doter, en utilisant les ressources nationales et régionales, des techniques de communication qui répondent à leurs besoins nationaux ainsi que des éléments de programmes nécessaires, notamment pour la radiodiffusion et la télévision ;
- iii) D'aider à créer des réseaux de télécommunication sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, notamment entre pays en développement, et à les renforcer ;
- iv) De faciliter, selon qu'il conviendra, l'accès des pays en développement aux techniques de communication de pointe disponibles sur le marché ;
- f) Appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui devrait soutenir les médias publics aussi bien que privés.

Projet de résolution B Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de communication globale

L'Assemblée générale,

Soulignant que le Comité de l'information est son principal organe subsidiaire chargé de lui faire des recommandations touchant les activités du Département de la communication globale du Secrétariat,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution 13 (I) du 13 février 1946, par laquelle elle a créé le Département de l'information (devenu depuis le Département de la communication globale), afin de favoriser dans toute la mesure possible, chez tous les peuples du monde, une compréhension éclairée de l'œuvre et des buts des Nations Unies, et de toutes ses autres résolutions relatives aux activités du Département,

Soulignant que, sur le plan du contenu, les fonctions d'information et de communication doivent être placées au cœur de la gestion stratégique de l'Organisation des Nations Unies et qu'une culture de communication et de transparence doit imprégner l'Organisation à tous les niveaux, de façon à faire pleinement connaître aux peuples du monde entier ses objectifs et ses activités, conformément aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et à lui garantir un large soutien mondial,

Soulignant également que le Département de la communication globale a pour principale mission de diffuser auprès du public, dans les délais voulus, au moyen de ses activités de communication, des informations exactes, impartiales, détaillées, nuancées, utiles et multilingues sur les tâches et les responsabilités de l'Organisation, afin que les activités de cette dernière jouissent d'un soutien international renforcé, dans la plus grande transparence,

Rappelant ses résolutions 73/102 A et B du 7 décembre 2018, qui offraient l'occasion de prendre les mesures voulues en vue d'améliorer l'efficacité du Département de la communication globale et de tirer le meilleur parti possible des ressources mises à sa disposition,

Constatant avec préoccupation que le fossé existant entre pays en développement et pays développés dans le domaine des technologies de l'information et des communications a continué de se creuser et que de vastes pans de la population des pays en développement ne tirent aucun bénéfice des technologies actuellement disponibles, et soulignant à cet égard qu'il est nécessaire de corriger les déséquilibres qui existent actuellement dans le développement des technologies de l'information et des communications, et dans l'accès à celles-ci, de façon à créer un environnement plus juste, plus équitable, plus accessible et plus efficace à cet égard,

Sachant que les progrès des technologies de l'information et des communications ouvrent de nouvelles et vastes possibilités de croissance économique et de développement social et peuvent jouer un rôle important dans l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement, mais soulignant par ailleurs que la mise au point de ces technologies n'est pas sans problème ni risque et pourrait accentuer encore les disparités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci,

Rappelant sa résolution 71/328 du 11 septembre 2017 sur le multilinguisme et soulignant qu'il importe d'utiliser comme il convient toutes les langues officielles de l'Organisation dans toutes les activités du Département de la communication globale, y compris en assurant la coordination voulue avec les autres départements du Secrétariat, de manière à supprimer le décalage entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles, et de faire en sorte que toutes les langues officielles de l'Organisation soient systématiquement utilisées et traitées sur un pied d'égalité dans l'ensemble des activités du Département,

I **Introduction**

1. *Prie* le Secrétaire général de continuer d'appliquer intégralement les recommandations formulées dans les résolutions relatives aux politiques et aux activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information ;

2. *Réaffirme* que l'Organisation demeure le fondement indispensable d'un monde juste et pacifique et que sa voix doit être entendue de façon claire et forte, et souligne le rôle essentiel que doit jouer, à cet égard, le Département de la communication globale du Secrétariat ;

3. *Souligne* que la réforme du Département de la communication globale, qui vise à adapter ses capacités et son action aux tendances actuelles de la communication mondiale, doit prendre en compte les priorités énoncées par le Comité de l'information en tant que principal organe subsidiaire chargé de lui faire des recommandations touchant ses activités, et rappelle à cet égard qu'il importe de poursuivre les consultations avec les États Membres ;

4. *Souligne également* qu'il importe que le Secrétariat fournisse aux États Membres, en temps voulu, sur leur demande et dans le cadre des mandats et procédures existants, des informations claires, exactes et complètes ;

5. *Souligne en outre* que les États Membres doivent s'abstenir de faire des technologies numériques un usage contraire au droit international et notamment à la Charte des Nations Unies et les engage à envisager de meilleurs moyens de coopérer, dans le respect du droit international, pour écarter les menaces que pose l'utilisation des technologies numériques à des fins terroristes ;

6. *Réaffirme* que le Comité de l'information joue un rôle central dans les politiques et les activités de l'Organisation en matière d'information, y compris dans la priorisation de ces activités, et décide que les recommandations relatives au programme de travail du Département de la communication globale émaneront, dans la mesure du possible, du Comité et seront examinées par lui ;

7. *Demande* au Département de la communication globale, conformément aux priorités qu'elle a énoncées pour la période 2018-2019 dans ses résolutions 71/6 du 27 octobre 2016 et 73/269 du 22 décembre 2018, d'accorder une attention particulière à la promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies, au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au développement de l'Afrique, à la promotion des droits de l'homme, à l'efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire, à la promotion de la justice et du droit international, au désarmement ainsi qu'au contrôle des drogues, à la prévention du crime et à la lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ;

8. *Demande* au Département de la communication globale et à son réseau de centres d'information des Nations Unies d'être particulièrement attentifs aux textes issus de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et du forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et du Forum politique annuel de haut niveau pour le développement durable, chargé de son suivi, de la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la quatorzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, et de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud ainsi que de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, et aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces textes ;

9. *Prend note* de la participation du Département de la communication globale aux travaux préparatoires dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, conformément à la Déclaration des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants ;

II

Activités générales du Département de la communication globale

10. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général sur les activités du Département de la communication globale³ ;

11. *Prie* le Département de la communication globale de rester attaché à une culture de l'évaluation, de poursuivre l'évaluation de ses produits et activités en vue d'en accroître l'efficacité, et de continuer à coopérer et coordonner ses activités avec les États Membres et le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat ;

12. *Réaffirme* l'importance que revêt l'amélioration de la coordination entre le Département de la communication globale et le Bureau du porte-parole du

³ A/AC.198/2019/2, A/AC.198/2019/3 et A/AC.198/2019/4.

Secrétaire général, et demande au Secrétaire général de veiller à la cohérence des messages émanant de l'Organisation ;

13. *Prend note* des mesures prises par le Département de la communication globale pour poursuivre la diffusion des travaux et des décisions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires, et prie le Département de continuer à renforcer ses relations de travail avec le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale ;

14. *Encourage* le Département de la communication globale et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à poursuivre leur collaboration dans les domaines de la promotion de la culture, de l'éducation, de la communication et du multilinguisme, conformément à sa résolution 71/328, notamment grâce à l'éducation multilingue, comme moyens de parvenir au développement durable en utilisant les ressources disponibles, en vue de combler le fossé qui sépare actuellement les pays développés des pays en développement ;

15. *Note avec satisfaction* les mesures prises par le Département de la communication globale pour travailler au niveau local avec d'autres organismes et organes des Nations Unies afin de mieux coordonner leurs activités en matière de communication, demande instamment au Département d'encourager le Groupe de la communication des Nations Unies à promouvoir la diversité linguistique dans ses travaux, et prie de nouveau le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa quarante-deuxième session, des progrès accomplis à cet égard ;

16. *Réaffirme* que le Département de la communication globale doit, tout en accomplissant ses missions actuelles et en se conformant à l'article 5.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation⁴, établir un ordre de priorité dans son programme de travail afin de mieux cibler son message et concentrer ses efforts et d'adapter ses programmes aux besoins des publics visés, y compris du point de vue linguistique, en s'appuyant sur des mécanismes améliorés de retour d'information et d'évaluation ;

17. *Prie* le Secrétaire général de continuer à tout mettre en œuvre pour que les publications et les autres services d'information du Secrétariat, notamment le site Web de l'Organisation des Nations Unies, le Service des informations des Nations Unies et les comptes de l'Organisation sur les médias sociaux donnent dans toutes les langues officielles des informations détaillées, nuancées, objectives et impartiales sur les questions dont l'Organisation est saisie et aient un souci constant d'indépendance, d'impartialité, d'exactitude et de totale conformité avec ses résolutions et ses décisions ;

18. *Souligne* qu'il faut impérativement faire face de la manière la plus appropriée aux violations des règles et des règlements internationaux qui régissent l'audiovisuel, c'est-à-dire la télévision, la radio et la diffusion par satellite ;

19. *Demande de nouveau* au Département de la communication globale et aux services auteurs du Secrétariat de faire en sorte que les publications des Nations Unies soient produites dans les six langues officielles, dans le respect de l'environnement et sans que cela ait d'incidences financières, et de continuer à agir en étroite coordination avec les autres entités, y compris tous les autres départements du Secrétariat et les fonds et programmes des Nations Unies, afin d'éviter, chacun pour ce qui concerne son mandat, les doubles emplois lors de la parution des publications des Nations Unies ;

⁴ ST/SGB/2016/6.

20. *Engage*, à cet égard, le Département de la communication globale et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat à mettre au point de nouveaux arrangements de collaboration permettant de promouvoir le multilinguisme dans d'autres produits, sans que cela ait d'incidences financières, étant donné qu'il importe de faire en sorte que toutes les langues officielles de l'Organisation soient utilisées et traitées sur un pied d'égalité, et à présenter à ce sujet un rapport au Comité de l'information à sa quarante-deuxième session ;

21. *Souligne* que le Département de la communication globale devrait maintenir et améliorer ses activités dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et, le cas échéant, d'autres pays ayant des besoins particuliers, et que ses activités devraient contribuer à combler le fossé existant entre les pays en développement et les pays développés dans les domaines cruciaux de l'information et de la communication ;

22. *Se déclare à nouveau* de plus en plus inquiète de constater que, contrairement à la demande formulée dans ses résolutions antérieures et au principe de l'égalité des six langues officielles, les communiqués de presse quotidiens ne sont pas publiés dans toutes les langues officielles, rappelle le rapport pertinent du Secrétaire général sur les activités du Département de la communication globale⁵ et prie ce dernier d'élaborer à titre prioritaire une stratégie permettant de publier des communiqués de presse quotidiens dans les six langues officielles, par des moyens innovants et sans que cela ait d'incidences financières, conformément à ses résolutions pertinentes, qui sera prête au plus tard pour la quarante-deuxième session du Comité de l'information, et de faire rapport à ce dernier à ce sujet à cette même session ;

23. *Prend note* des récentes tendances consistant à remettre en cause la crédibilité et la transparence des informations factuelles et encourage le Département de la communication globale à continuer de promouvoir la diffusion d'informations objectives et impartiales au sujet de l'action de l'Organisation, à formuler des propositions précises à cet égard et à en rendre compte au Comité de l'information à sa quarante-deuxième session ;

Multilinguisme et information

24. *Souligne* que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, suppose la participation active et l'engagement résolu de toutes les parties prenantes, notamment de tous les centres de conférence et bureaux hors Siège de l'Organisation ;

25. *Souligne également* que le Secrétariat a la responsabilité de prendre en compte systématiquement le multilinguisme dans toutes ses activités de communication et d'information, dans la limite des ressources disponibles et de façon équitable, demande au Département de la communication globale de considérer le multilinguisme comme faisant partie intégrante de sa stratégie et de continuer, pour assumer cette responsabilité, à œuvrer avec la Coordonnatrice pour le multilinguisme à l'instauration de pratiques optimales dans l'ensemble du Secrétariat et prie le Secrétaire général de rendre compte des pratiques retenues et de leur application dans son prochain rapport au Comité de l'information, compte tenu également des dispositions de la résolution 71/328 ;

26. *Souligne en outre* qu'il importe d'utiliser et de traiter sur un pied d'égalité toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les

⁵ A/AC.198/2018/3.

activités de l'ensemble des divisions et bureaux du Département de la communication globale, en vue d'éliminer le décalage entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles et, à cet égard, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que le Département dispose, dans toutes les langues officielles, des moyens nécessaires pour mener à bien l'ensemble de ses activités, et demande qu'il soit tenu compte de cette exigence dans les futurs projets de budget-programme concernant le Département, en gardant à l'esprit le principe de l'égalité des six langues officielles et en prenant en considération la charge de travail dans chacune d'elles ;

27. *Se félicite* des efforts que déploie le Département de la communication globale pour promouvoir le multilinguisme dans toutes ses activités, souligne qu'il importe de veiller à ce que le texte de tous les nouveaux documents de l'Organisation rendus publics dans les six langues officielles, des documents d'information, des campagnes de publicité mondiales et de tous les documents plus anciens de l'Organisation soit affiché sur les sites Web de l'Organisation et puisse être consulté immédiatement par les États Membres, et souligne également qu'il importe d'appliquer intégralement les dispositions de sa résolution 71/328 ;

28. *Encourage* le Département de la communication globale à continuer de mettre en œuvre sa méthode de travail par points centraux thématiques, telle qu'actuellement appliquée sur les sites Web des services linguistiques de l'Organisation, comme pratique optimale en matière de multilinguisme pour améliorer la qualité des contenus ;

29. *Constate et appuie* l'utilisation continue par le Département de la communication globale, en plus des langues officielles, du bengali, de l'hindi, de l'ourdou, du persan, du portugais et du swahili, selon qu'il convient et en fonction de la cible visée, afin d'atteindre un public aussi large que possible et de diffuser le message de l'Organisation dans le monde entier, de façon à renforcer l'appui international en faveur des activités de celle-ci ;

30. *Encourage* le Département de la communication globale à poursuivre l'action engagée de longue date pour promouvoir le multilinguisme par la diffusion à l'échelle mondiale d'informations dans d'autres langues que les langues officielles et mobiliser des ressources suffisantes, y compris en envisageant des modes de financement novateurs et en faisant appel à des contributions volontaires ;

Réduire la fracture numérique

31. *Demande* au Département de la communication globale de contribuer à la sensibilisation de la communauté internationale à l'importance de donner suite aux documents issus de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information⁶, et aux possibilités que l'utilisation d'Internet et des autres technologies numériques, développées en particulier au cours de la quatrième révolution industrielle, peuvent offrir aux sociétés et aux économies, ainsi qu'aux moyens de réduire la fracture numérique à l'intérieur des pays et entre eux, notamment en célébrant la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information le 17 mai ;

32. *Demande* à nouveau à toutes les parties prenantes, notamment aux entités concernées des Nations Unies, dans le cadre de leur mandat et dans la limite des ressources existantes, de continuer de travailler ensemble pour analyser régulièrement la nature des fractures numériques, étudier des stratégies pouvant les combler et

⁶ Résolution 70/125, voir également A/C.2/59/3 et A/60/687.

mettre leurs constatations à la disposition de la communauté internationale et de promouvoir les initiatives publiques et privées visant à réduire la fracture numérique ;

Réseau de centres d'information des Nations Unies

33. *Souligne* l'importance du rôle joué par le réseau de centres d'information des Nations Unies pour rehausser l'image de l'Organisation, diffuser ses messages auprès des populations locales, en particulier dans les pays en développement, ayant à l'esprit que l'information communiquée dans les langues locales a une plus forte résonance auprès d'elles, et renforcer l'appui fourni aux activités de l'Organisation au niveau local ;

34. *Rend hommage* au travail qu'accomplit le réseau de centres d'information des Nations Unies, y compris le Centre régional d'information des Nations Unies, en assurant la publication des documents d'information et la traduction des textes importants de l'Organisation dans d'autres langues que les langues officielles, encourage les centres d'information à maintenir l'importante dimension multilingue de leurs activités anticipatives et interactives, et à produire des pages Web et des contenus dans les médias sociaux dans les langues locales, encourage le Département de la communication globale à leur fournir les ressources et les installations techniques nécessaires, afin d'atteindre un public aussi divers et large que possible et de propager le message de l'Organisation dans le monde entier, de façon à mobiliser un appui international accru en faveur des activités de celle-ci, et les invite à poursuivre dans cette voie ;

35. *Souligne* qu'il importe de rationaliser le réseau de centres d'information des Nations Unies et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à faire des propositions dans ce sens, notamment en redéployant des ressources, si nécessaire, et de rendre compte au Comité de l'information à ses futures sessions ;

36. *Réaffirme* que la rationalisation des centres d'information des Nations Unies doit être opérée au cas par cas, en consultation avec tous les États Membres concernés dans lesquels des centres d'information sont actuellement situés, les pays desservis par ces centres et les autres pays intéressés de la région, compte tenu des caractéristiques propres à chaque région ;

37. *Estime* que le réseau de centres d'information des Nations Unies, en particulier dans les pays en développement, devrait continuer à renforcer ses résultats et à intensifier ses activités, notamment en soutenant la communication stratégique, et demande au Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information à ses futures sessions de la mise en œuvre de cette politique ;

38. *Demande* au Département de la communication globale, agissant par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies, de renforcer sa coopération avec toutes les autres entités du système des Nations Unies au niveau des pays et au regard du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin d'améliorer la cohérence des activités de communication et d'éviter les doubles emplois et, à cet égard, constate que la réforme de l'Organisation en cours prévoit, entre autres, l'intégration des centres d'information des Nations Unies dans le système des coordonnateurs résidents afin que la communication relative à des questions locales et mondiales concernant l'Organisation se fasse de manière coordonnée, cohérente et stratégique à l'échelle du système et par l'intermédiaire de tous les centres d'information, y compris le Centre régional d'information des Nations Unies, compte tenu également des nouveaux besoins et contributions au niveau des pays, et prie le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport des informations détaillées sur ce processus ;

39. *Souligne* qu'il importe de prendre en compte les besoins et les intérêts particuliers des pays en développement dans le domaine des technologies numériques, afin d'assurer la bonne circulation de l'information dans ces pays ;

40. *Souligne également* qu'il importe de renforcer les activités d'information que mène l'Organisation à l'intention des États Membres qui demeurent en dehors du réseau de centres d'information des Nations Unies, et encourage le Secrétaire général, dans le cadre de la rationalisation, à étendre les services du réseau de centres d'information à ces États Membres ;

41. *Souligne en outre* que le Département de la communication globale devrait continuer de revoir l'affectation des ressources humaines et financières aux centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement, en tenant compte des besoins particuliers des pays les moins avancés à cet égard, et prie le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport des informations complètes sur le fonctionnement des centres d'information des Nations Unies, y compris les résultats de l'examen de l'affectation des ressources humaines et financières aux centres d'information des Nations Unies et les éventuelles mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement de ces centres dans les pays en développement ;

42. *Apprécie* le soutien fourni par certains États Membres, dont des pays en développement, qui ont notamment proposé de mettre des locaux à la disposition des centres d'information des Nations Unies à titre gracieux, compte tenu du manque de crédits, tout en gardant à l'esprit qu'un tel soutien ne devrait pas se substituer à l'allocation des ressources financières voulues aux centres d'information dans le cadre du budget-programme de l'Organisation ;

43. *Prend note* de l'inquiétude manifestée par de nombreux États Membres en ce qui concerne les mesures qu'a prises le Secrétariat au sujet des centres d'information de Mexico, Pretoria et Rio de Janeiro (Brésil), espère que celles-ci n'empêcheront pas les centres de servir de passerelles entre l'Organisation des Nations Unies et les populations locales, et demande donc au Secrétaire général de faire rapport sur les effets de ces mesures et d'étudier les moyens de renforcer les centres d'information du Caire, de Mexico, de Pretoria et de Rio de Janeiro, en gardant à l'esprit la nécessité de rester dans les limites des ressources existantes, et engage le Secrétaire général à envisager la possibilité de renforcer d'autres centres, notamment en Afrique, en coopération avec les États Membres concernés et sans que cela ait d'incidences financières ;

44. *Rappelle* sa résolution [64/243](#) du 24 décembre 2009, par laquelle elle a prié le Secrétaire général de créer un centre d'information des Nations Unies à Luanda afin de contribuer à la prise en compte des besoins des pays lusophones d'Afrique, et demande au Secrétaire général, en coordination avec le Gouvernement angolais, d'accélérer la création de ce centre et de rendre compte au Comité de l'information, à sa quarante-deuxième session, des progrès réalisés à cet égard ;

III

Services de communication stratégique

45. *Réaffirme* le rôle des services de communication stratégique, qui est d'énoncer et de diffuser le message de l'Organisation des Nations Unies en élaborant des stratégies de communication, en mettant globalement l'accent sur le multilinguisme dès le stade de la planification, en étroite collaboration avec les départements organiques, les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées, dans le strict respect de leurs mandats respectifs ;

Campagnes de publicité

46. *Note avec satisfaction* l'action menée par le Département de la communication globale pour promouvoir, grâce à ses campagnes, des sujets importants pour la communauté internationale et demande au Département, en coopération avec les pays concernés et les organismes et organes compétents des Nations Unies, de continuer de prendre les mesures voulues pour sensibiliser davantage l'opinion mondiale à des questions telles que la consolidation du multilatéralisme, les crises et les besoins humanitaires sans précédent dans le monde, le Programme de développement durable à l'horizon 2030⁷, la réforme de l'Organisation, l'élimination de la pauvreté, le développement urbain durable, la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et de leurs ressources aux fins du développement durable, les changements climatiques, la gestion durable des forêts, la lutte contre la désertification, la préservation de la diversité biologique et d'autres questions liées à l'environnement, la prévention des conflits, le maintien de la paix, la consolidation de la paix, la pérennisation de la paix, les réfugiés et les migrants, les personnes déplacées de force par des conflits et par d'autres événements constitutifs de violations des droits de l'homme et du droit international, la culture et le développement, le désarmement, la décolonisation, les droits de l'homme, notamment l'égalité femmes-hommes et les droits des enfants, des personnes handicapées et des travailleurs migrants, la coordination stratégique des secours humanitaires, en particulier en cas de catastrophe naturelle et d'autres crises, les maladies transmissibles ou non transmissibles, les besoins du continent africain, le partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, la nature de la situation économique et sociale critique en Afrique et les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique⁸, les besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays ayant rempli les conditions requises pour quitter la catégorie des pays les moins avancés, l'importance de la coopération internationale pour lutter contre les flux financiers illicites et les activités qui les sous-tendent telles que la corruption, les malversations, la fraude, notamment fiscale, le recours aux paradis fiscaux qui incitent à transférer à l'étranger les avoirs volés, le blanchiment d'argent et l'exploitation illégale des ressources naturelles, l'identification, le gel et le recouvrement des avoirs volés et leur restitution aux pays d'origine, dans l'esprit de la Convention des Nations Unies contre la corruption⁹, la lutte contre la traite d'êtres humains et l'esclavage moderne, la lutte contre le commerce transnational illicite, y compris le patrimoine culturel, le mémorial permanent et la commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, l'idée d'un monde opposé à la violence et à l'extrémisme violent, le dialogue entre les civilisations, la culture de paix et de tolérance, les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et la prévention du génocide ;

47. *Demande* au Secrétariat, en particulier au Département de la communication globale, de participer à la célébration des journées internationales qu'elle a instituées, notamment, le 27 janvier, la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste ; le 21 février, la Journée internationale de la langue maternelle, proclamée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; le 20 mars, la Journée internationale du bonheur ; le 21 mars, la Journée internationale du Novruz ; le 21 mars, la Journée internationale des forêts ; le 22 mars, la Journée mondiale de

⁷ Résolution 70/1.

⁸ A/57/304, annexe.

⁹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

l'eau ; le 25 mars, la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ; le 24 avril, la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix ; le 3 mai, la Journée mondiale de la liberté de la presse ; les 8 et 9 mai, les Journées du souvenir et de la réconciliation en hommage aux victimes de la Seconde Guerre mondiale ; le 29 mai, la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies ; le 8 juin, la Journée mondiale de l'océan ; le 16 juin, la Journée internationale des envois de fonds à la famille ; le 19 juin, la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit ; le 18 juillet, la Journée internationale Nelson Mandela ; le 12 août, la Journée internationale de la jeunesse ; le 21 septembre, la Journée internationale de la paix ; le 26 septembre, la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires ; le 2 octobre, la Journée internationale de la non-violence ; le 16 novembre, la Journée internationale de la tolérance ; le 29 novembre, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien ; le 9 décembre, la Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime ; le 10 décembre, la Journée des droits de l'homme ; le 11 décembre, la Journée internationale de la montagne ; le 12 décembre, la Journée internationale de la couverture sanitaire universelle, et lui demande également de participer aux activités de sensibilisation à ces manifestations et à leur promotion, le cas échéant, sans que cela ait d'incidences financières, en application de ses résolutions portant sur la question ;

48. *Demande* au Département de la communication globale et à son réseau de centres d'information des Nations Unies de sensibiliser le public à tous les sommets et à toutes les conférences internationales et réunions de haut niveau convoquées par elle et de participer à une campagne globale et multilingue de promotion de ces réunions et d'assurer la couverture médiatique de manière égale pour chacune d'entre elles, y compris pour celles qui se tiendront en 2019 ;

49. *Note* que le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies et de la fin de la Seconde Guerre mondiale tombe en 2020, prend acte des activités de planification entreprises par le Secrétariat à cet égard et prie le Département de la communication globale de sensibiliser le public et diffuser des informations sur cet anniversaire, y compris à l'Expo 2020, et de faire en sorte d'intégrer le multilinguisme dans ces activités, sans que cela ait d'incidences financières ;

50. *Apprécie* les efforts de communication déployés par le Département de la communication globale pour promouvoir les conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les processus préparatoires et en particulier l'élaboration de divers contenus multimédias, y compris des vidéos, des images et des graphiques, pour promouvoir les conférences et les questions soumises à leur examen dans les six langues officielles de l'Organisation, et encourage à cet égard le Département à poursuivre cette pratique et à promouvoir des réunions de haut niveau, y compris en recourant, selon que de besoin, aux médias traditionnels et aux nouveaux médias, comme les réseaux sociaux ;

51. *Demande* au Département de la communication globale et à son réseau de centres d'information des Nations Unies de continuer de sensibiliser le public et de diffuser des informations, d'une manière qui soit sans incidence financière, au sujet de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme qu'elle a proclamée dans sa résolution [65/119](#) du 10 décembre 2010 ;

52. *Rappelle* ses résolutions [68/237](#) du 23 décembre 2013 et [69/16](#) du 18 novembre 2014 sur la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et demande au Département de la communication globale et à son réseau de

centres d'information des Nations Unies de continuer de sensibiliser le public et de diffuser des informations, d'une manière qui soit sans incidence financière, au sujet de la Décennie, conformément au programme d'activités relatives à la Décennie qu'elle a adopté¹⁰ ;

53. *Rappelle également* sa résolution [72/239](#) du 20 décembre 2017 sur la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) et prie le Département de la communication globale et son réseau de centres d'information des Nations Unies de sensibiliser le public et de diffuser des informations sur la Décennie internationale ;

54. *Se félicite* de la déclaration politique adoptée au Sommet de la paix Nelson Mandela, tenu le 24 septembre 2018¹¹ à l'occasion du centenaire de la naissance de Nelson Mandela et lors duquel la période 2019-2028 a été proclamée Décennie Nelson Mandela pour la paix, et prie à cet égard le Département de la communication globale de sensibiliser le public et de diffuser des informations sur la Décennie ;

55. *Rappelle* sa résolution [71/178](#) du 19 décembre 2016 sur la proclamation de 2019 Année internationale des langues autochtones pour appeler l'attention sur la disparition désastreuse des langues autochtones, et prie le Département de la communication globale et son réseau de centres d'information des Nations Unies de sensibiliser le public et de diffuser des informations sur l'Année internationale conformément à son plan d'action¹² ;

56. *Souligne* combien il importe que le Département de la communication globale intègre le multilinguisme dans la planification et la mise en œuvre de campagnes de publicité, notamment en concevant des logotypes et des logos ISO dans différentes langues, le cas échéant, ainsi qu'en utilisant des mots-dièse pour les campagnes menées dans les médias sociaux dans plusieurs langues, compte tenu des besoins des publics cibles ;

57. *Encourage* le Département de la communication globale à nouer des partenariats avec le secteur privé et les organisations compétentes qui font la promotion des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et d'autres langues le cas échéant, afin de faire connaître les activités de l'Organisation sans que cela ait d'incidences financières, et à rendre compte à ce sujet au Comité de l'information à sa quarante-deuxième session, et se félicite à cet égard du partenariat avec des compagnies aériennes qui proposent à leurs passagers, durant les vols, des émissions sur les activités de l'Organisation ;

Rôle du Département de la communication globale dans les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les activités de consolidation de la paix des Nations Unies

58. *Prie* le Secrétariat de continuer de veiller à ce qu'un rôle actif soit dévolu au Département de la communication globale auprès des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales dès la phase de planification et à toutes les étapes ultérieures, à la faveur de consultations et d'activités de coordination avec les autres départements et bureaux du Secrétariat, en particulier le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ;

¹⁰ Résolution [69/16](#), annexe.

¹¹ Résolution [73/1](#).

¹² [E/C.19/2018/8](#).

59. *Prie* le Département de la communication globale, le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix de poursuivre leur coopération en vue de mieux faire connaître les nouvelles réalités, les succès remportés et les problèmes rencontrés dans les opérations de maintien de la paix, en particulier les opérations pluridimensionnelles et complexes, ainsi que lors des activités de consolidation de la paix et dans les missions politiques spéciales, et les invite à nouveau à élaborer et appliquer une vaste stratégie de communication sur les enjeux auxquels les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de la consolidation de la paix et les missions politiques spéciales doivent actuellement faire face ;

60. *Souligne* qu'il importe de renforcer la capacité du Département de la communication globale d'informer le public sur les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, ainsi que son rôle, en coopération étroite avec le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, dans la sélection du personnel du service d'information pour les opérations ou missions de maintien de la paix des Nations Unies et, à cet égard, invite le Département de la communication globale à détacher des fonctionnaires de l'information ayant les qualifications requises pour assumer les tâches propres à ces opérations ou missions, en tenant compte du principe de la répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 du Chapitre XV de la Charte, et à prendre en considération, le cas échéant, les avis exprimés, en particulier par les pays hôtes ;

61. *Souligne* l'importance du portail des opérations de maintien de la paix sur le site Web de l'Organisation et prie le Département de la communication globale de poursuivre ses efforts visant à aider les missions de maintien de la paix à tenir leurs sites à jour et à continuer de les enrichir ;

62. *Accueille avec satisfaction* les campagnes de publicité présentant les pays fournisseurs de contingents, et prie le Secrétariat de veiller à ce que tous les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police soient représentés ;

63. *Demande* au Département de la communication globale, dans le cadre de l'action de promotion qu'il entreprend pour faire connaître les activités de maintien de la paix des Nations Unies, de mettre l'accent sur les travaux et le mandat du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ;

64. *Rappelle* ses résolutions [62/214](#) du 21 décembre 2007 sur la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté, [70/268](#) du 14 juin 2016 sur l'étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, [70/286](#) du 17 juin 2016 sur les questions transversales, [71/134](#) du 13 décembre 2016 sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies et [71/278](#) du 10 mars 2017 sur l'action de l'Organisation des Nations Unies concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles, prend acte du rapport du Secrétaire général¹³ et des résolutions [2242 \(2015\)](#) du 13 octobre 2015 et [2272 \(2016\)](#) du 11 mars 2016 du Conseil de sécurité, prie le Département de la communication globale, le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix de poursuivre leur coopération dans la mise en œuvre d'un programme efficace de communication pour expliquer la politique de tolérance zéro

¹³ [A/72/751](#) et [A/72/751/Corr.1](#).

de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, conformément aux objectifs énoncés dans les résolutions susmentionnées, et de tenir le public au courant de la suite donnée à toutes les affaires dans lesquelles sont impliqués des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté, y compris les affaires pour lesquelles il a été établi que les accusations n'étaient pas fondées en droit, prie les Départements et le Bureau de tenir le public informé des mesures prises pour protéger les droits des victimes et apporter aux témoins un soutien adapté, conformément à la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté, et souligne qu'il importe que le Département de la communication globale fasse connaître le projet d'accord entre le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents à cet égard, ainsi que toutes les activités se rapportant au cercle de dirigeantes et de dirigeants ;

65. *Note* l'importance des activités de communication et de diffusion d'informations engagées dans le cadre de la pérennisation de la paix et des efforts de consolidation de la paix, en particulier les réunions et les activités de la Commission de consolidation de la paix, des formations par pays, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, et demande au Département de la communication globale de coopérer plus étroitement avec ces entités à cet égard, notamment en faisant davantage usage des médias sociaux, afin d'élargir la portée de leurs importants travaux et d'encourager les pays à les prendre en main ;

Rôle du Département de la communication globale dans le renforcement du dialogue entre les civilisations et de la culture de la paix en tant que moyen de promouvoir l'entente entre les nations

66. *Rappelle* ses résolutions sur le dialogue entre les civilisations et la culture de la paix, et demande au Département de la communication globale, tout en veillant à la pertinence et à la validité des thèmes retenus pour les campagnes de publicité portant sur cette question, de continuer d'apporter l'appui nécessaire à la diffusion d'informations sur le dialogue entre les civilisations et la culture de la paix, ainsi que sur l'Alliance des civilisations, et de prendre les mesures requises pour promouvoir la culture de dialogue entre les civilisations, l'idée d'un monde opposé à la violence et à l'extrémisme violent qu'elle appelle de ses vœux dans sa résolution 72/241 du 20 décembre 2017 ainsi que l'entente entre les cultures, la tolérance, le respect des religions ou des croyances et la liberté de religion ou de croyance, de même que la jouissance effective par chacun des droits de l'homme et des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement, et demande au Secrétariat de faire un exposé sur les mesures prises pour diffuser des informations concernant le dialogue entre les civilisations et la culture de la paix, avant la prochaine session du Comité de l'information ;

67. *Invite* le système des Nations Unies, en particulier le Département de la communication globale, à continuer d'encourager et de faciliter le dialogue entre les civilisations et à définir les moyens de promouvoir ce dialogue dans le cadre des activités que mènent les organismes des Nations Unies dans différents domaines, en tenant compte du Programme d'action du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations¹⁴ ;

68. *Rappelle* sa résolution 69/312 du 6 juillet 2015, dans laquelle elle a salué les succès enregistrés par l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et l'action menée par le Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance

¹⁴ Résolution 56/6, sect. B.

des civilisations, ainsi que les déclarations adoptées par les Forums de l'Alliance des civilisations¹⁵, et se félicite du soutien constant que le Département de la communication globale accorde au travail de l'Alliance, notamment à ses projets en cours ;

69. *Apprécie et encourage* les diverses initiatives, prises aux niveaux local, national, régional et international pour renforcer le dialogue, l'entente et la coopération entre les religions et les cultures et resserrer les liens entre les peuples ;

IV

Services d'information

70. *Souligne* que l'objectif premier des services fournis par le Département de la communication globale est de publier en temps voulu, en utilisant différents supports et formules (presse écrite, radio, télévision et Internet, notamment dans les médias sociaux), des nouvelles et des informations exactes, objectives et nuancées émanant du système des Nations Unies et destinées aux médias et à d'autres publics dans le monde, l'accent étant mis sur le multilinguisme dès le stade de la planification, et demande de nouveau au Département de veiller à ce que les dernières nouvelles et les flashes d'information soient exacts, impartiaux et objectifs ;

71. *Apprécie* les mesures prises par le Département de la communication globale pour inclure et regrouper des informations et des contenus multimédias sur le portail en ligne coordonné et centralisé ONU Info, qui propose des contenus aux formats classique ou numérique dans les six langues officielles et en hindi, portugais et swahili, et, à cet égard, prie le Secrétariat de continuer d'appuyer ces efforts ;

72. *Constate* le rôle important des services télévisuels et vidéo fournis par le Département de la communication globale, et prend note des mesures prises récemment pour mettre en ligne des vidéos de qualité professionnelle qui peuvent être retransmises ou téléchargées par les petites stations de télévision n'ayant pas accès aux liaisons satellitaires ;

Moyens traditionnels de communication

73. *Se félicite* des efforts soutenus que fait la Radio des Nations Unies, qui figure parmi les moyens de communication traditionnels de très grande portée les plus efficaces dont le Département de la communication globale dispose et constitue un instrument important pour les activités de l'Organisation, pour que ses émissions multilingues sur ces activités soient plus d'actualité, mieux présentées et davantage ciblées sur des thèmes précis et pour assurer la plus large diffusion possible de ses émissions auprès des médias, en utilisant les formules et les supports les plus adaptés, en retransmission ou en direct, prie le Secrétaire général de continuer à tout faire pour que les six langues officielles soient à égalité dans la production radiophonique de l'Organisation, réaffirme l'importance des émissions quotidiennes de 15 minutes créées en application de sa résolution 54/82 B du 6 décembre 1999, et prie le Département d'en poursuivre la production et la diffusion, selon les besoins des clients ;

74. *Se félicite* des mesures prises par le Département de la communication globale pour fournir des programmes directement aux stations de radiodiffusion du monde entier dans les six langues officielles, ainsi qu'en bengali, en hindi, en ourdou, en portugais, en swahili et dans d'autres langues et, à cet égard, prie le Secrétaire général de présenter en détail, dans son rapport au Comité de l'information, les

¹⁵ Madrid ; Istanbul (Turquie) ; Rio de Janeiro (Brésil) ; Doha ; Vienne ; Bali (Indonésie) ; et Bakou.

partenariats établis avec les stations de radiodiffusion et des données statistiques concernant l'effet multiplicateur de ces accords sur l'audience potentielle ;

75. *Prie* le Département de la communication globale de continuer à nouer des partenariats avec les stations de radio et de télévision locales, nationales et régionales afin de propager le message de l'Organisation de manière fidèle et impartiale aux quatre coins du monde, et prie la Division de l'information et des médias du Département de continuer à tirer pleinement parti des technologies et équipements modernes ;

76. *Se félicite* de l'achèvement de l'inventaire de 73 ans d'histoire audiovisuelle de l'Organisation et, consciente de l'importance des archives audiovisuelles de cette dernière, souligne qu'il est urgent de numériser les archives pour empêcher que ces pièces historiques uniques ne se détériorent davantage, encourage le Département de la communication globale à mettre en place à titre prioritaire des accords de collaboration aux fins de la numérisation de ces archives qui permettent d'en préserver le caractère multilingue et n'aient pas d'incidences financières, et à faire rapport à ce sujet au Comité de l'information à sa quarante-deuxième session, et rappelle à cet égard la contribution d'Oman⁵ ;

77. *Prend note*, à ce propos, du projet de stratégie de numérisation des archives audiovisuelles des Nations Unies en vue d'en assurer la préservation, la disponibilité et la gestion à long terme¹⁶ et prie le Département de la communication globale de présenter aux organes compétents, pour examen, une proposition détaillée portant sur la numérisation de l'ensemble des fonds audiovisuels dans la limite des ressources existantes et sur les méthodes qu'il est envisagé d'employer pour solliciter des contributions volontaires destinées à financer la numérisation et le stockage des archives audiovisuelles ;

Site Web de l'Organisation des Nations Unies et médias sociaux

78. *Réaffirme* que le site Web de l'Organisation est un outil essentiel pour les États Membres, ainsi que pour le grand public, les médias, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement et, à cet égard, réaffirme également que le Département de la communication globale doit s'employer constamment à renforcer son action pour le tenir à jour et l'améliorer ;

79. *Note* que les sites Web de l'Organisation et ses comptes sur les médias sociaux offrent des contenus numériques multilingues et multimédias en intégrant des éléments écrits, oraux et visuels dans toutes les langues officielles, et encourage le Département de la communication globale à œuvrer dans ce sens ;

80. *Se félicite* des mesures prises par le Secrétariat pour satisfaire aux exigences d'accessibilité essentielles et permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à l'Organisation des Nations Unies, y compris grâce aux travaux du Centre d'accessibilité du Siège, et de participer physiquement ou en ligne à ses activités, demande au Département de la communication globale de continuer à mettre toutes les pages du site Web créées ou mises à jour en conformité avec les critères voulus pour les rendre accessibles aux personnes atteintes de différents types de handicap et engage, à cet égard, le Département de la communication globale et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à resserrer leur coopération et à rechercher d'éventuelles synergies ;

81. *Réaffirme* la nécessité d'assurer l'égalité parfaite des six langues officielles sur tous les sites Web de l'Organisation des Nations Unies et prie instamment le Secrétaire général, dans la limite des ressources existantes et de façon

¹⁶ A/AC.198/2014/3, annexe.

équitable, de redoubler d'efforts pour développer, gérer et tenir à jour les sites Web multilingues de l'Organisation, y compris la télévision en ligne des Nations Unies, son contenu et ses métadonnées vidéo, et sa propre page dans un souci d'équilibre entre toutes les langues officielles ;

82. *Constate avec préoccupation* que le développement multilingue du site Web de l'Organisation et son enrichissement dans certaines langues officielles ont progressé bien plus lentement que prévu et, à ce propos, prie instamment le Département de la communication globale de renforcer, en coordination avec les bureaux auteurs, les dispositions prises pour atteindre l'égalité parfaite entre les six langues officielles sur le site ;

83. *Rappelle* le paragraphe 35 de sa résolution [71/328](#), note avec préoccupation la prépondérance de l'anglais par rapport aux autres langues sur les sites Web qui sont gérés par le Secrétariat, exhorte le Secrétaire général à assurer l'adoption de mesures concrètes pour remédier à cette inégalité en encadrant les mesures prises par l'ensemble des bureaux et départements du Secrétariat à cette fin et demande à toutes les parties prenantes, y compris le Département de la communication globale et les bureaux et départements auteurs et tout particulièrement le Bureau de l'informatique et des communications du Secrétariat, de poursuivre leur collaboration, dans les limites de leurs mandats respectifs, pour parvenir à l'égalité parfaite des six langues officielles sur les sites Web de l'Organisation créés et gérés par toutes les entités du Secrétariat, dans le plein respect des principes du multilinguisme et des résolutions sur ce sujet et sur l'accessibilité pour les personnes handicapées, en faisant tout leur possible pour traduire les documents qui ne sont actuellement disponibles qu'en anglais et en fournissant aux bureaux et départements des solutions techniques respectant le principe d'égalité, dans la limite des ressources disponibles ;

84. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de faire en sorte que les ressources humaines et financières du Département de la communication globale affectées au site Web de l'Organisation et aux médias sociaux soient équitablement réparties entre toutes les langues officielles, compte pleinement tenu des besoins et des particularités de chacune d'entre elles, en veillant à ce que le contenu du site soit à jour et exact ;

85. *Se félicite* des accords de coopération que le Département de la communication globale a conclus avec des établissements universitaires pour accroître le nombre de pages Web disponibles dans des langues officielles et d'autres langues, et prie le Secrétaire général, agissant de concert avec les bureaux auteurs, d'étendre cette pratique à toutes les langues officielles de l'Organisation, dans un souci d'économie et sans perdre de vue la nécessité de se conformer aux normes et directives de l'Organisation ;

86. *Encourage* la poursuite de la diffusion en direct des séances publiques de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de leurs organes subsidiaires respectifs ainsi que celles du Conseil de sécurité bénéficiant de services d'interprétation, et prie le Secrétariat de tout faire pour donner accès sans restriction, dans toutes les langues officielles, aux archives vidéo de toutes les réunions publiques officielles ayant bénéficié de services d'interprétation, dans le strict respect du principe d'égalité parfaite des six langues officielles de l'Organisation, afin de promouvoir les principes de transparence et de responsabilité dans l'Organisation ;

87. *Réaffirme* qu'il est nécessaire de renforcer constamment l'infrastructure technologique du Département de la communication globale, y compris les centres d'information des Nations Unies, de façon à accroître leur rayonnement et de continuer d'apporter des améliorations au site Web de l'Organisation sans que cela ait d'incidences financières ;

88. *Engage* le Département de la communication globale, en collaboration avec le Bureau de l'informatique et des communications, à poursuivre ses efforts pour faire en sorte que les infrastructures technologiques de l'Organisation et les applications d'appui soient totalement compatibles avec les systèmes d'écriture latins, non latins et bidirectionnels, afin d'améliorer l'égalité entre toutes les langues officielles sur le site Web de l'Organisation ;

89. *Souligne* qu'il importe que, dans le cadre de l'exécution de sa stratégie en faveur du multilinguisme dans les médias sociaux, le Département de la communication globale garantisse l'égalité parfaite des langues officielles de l'Organisation et, à cet égard, souligne qu'il convient au cours des campagnes de l'Organisation sur les médias sociaux d'utiliser des mots-dièse adaptés à chaque langue ;

90. *Rappelle* qu'au paragraphe 34 de sa résolution [71/328](#), elle s'est félicitée de l'étude d'ensemble des sites Web de l'Organisation qui avait été réalisée par le Secrétaire général, laquelle présentait notamment l'état du contenu des sites Web dans des langues non officielles, et a noté avec satisfaction les idées novatrices, les synergies potentielles et les autres mesures sans incidence sur les coûts que le Secrétaire général avait proposées dans son rapport sur le multilinguisme¹⁷ pour contribuer de façon plus large au développement et à l'enrichissement multilingues des sites Web de l'Organisation, selon qu'il conviendrait, et prié le Secrétaire général de présenter une version actualisée de cette étude dans son prochain rapport ;

91. *Note* que le développement des médias sociaux diffère selon les langues officielles de l'Organisation et prie le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa quarante-deuxième session, de la stratégie du Département de la communication globale pour assurer, par un emploi plus équilibré des six langues officielles, que les médias sociaux concourent à faire connaître les activités de l'Organisation et à accroître le soutien qu'elles reçoivent, et d'inclure dans son rapport les données analytiques disponibles pour chacune des langues officielles relatives à la fréquentation des comptes gérés par le Secrétariat sur ces médias ;

V

Services de bibliothèque

92. *Se félicite* des mesures prises par le Département de la communication globale pour appliquer les recommandations formulées par son groupe de travail sur l'amélioration des services de partage du savoir et de bibliothèque électronique dans le cadre des grandes orientations fixées pour la Bibliothèque Dag Hammarskjöld à l'horizon 2025 ;

93. *Apprécie* les mesures prises par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et les autres bibliothèques du Secrétariat, membres du Comité directeur chargé des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies, pour la présentation du texte de la Promesse de New York visant à mobiliser les bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et demande aux autres bibliothèques du Secrétariat de coopérer sur un plan concret avec la Bibliothèque Dag Hammarskjöld afin de concevoir des services de bibliothèque et de partage du savoir modernes et des plateformes électroniques, sans que cela ait d'incidences financières ;

94. *Réaffirme* qu'il importe de continuer de gérer, à l'intention des États Membres et des autres entités, dans la limite des ressources existantes, un fonds multilingue d'ouvrages, de périodiques et d'autres documents, imprimés ou

¹⁷ [A/71/757](#).

numérisés, afin que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld demeure une source d'informations sur l'Organisation et ses activités qui soit largement accessible, notamment au moyen d'une page d'accueil multilingue ;

95. *Note avec satisfaction* les initiatives prises par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, en sa qualité d'organe centralisateur, pour élargir le programme des ateliers régionaux de formation et de partage du savoir organisés à l'intention des bibliothèques dépositaires des pays en développement en y incluant l'ouverture à de nouveaux publics ;

96. *Reconnaît* le rôle que joue la Bibliothèque Dag Hammarskjöld dans le renforcement des activités liées à l'échange de connaissances et à la création de réseaux pour permettre aux délégations, aux missions permanentes des États Membres, au Secrétariat, aux chercheurs et aux bibliothèques dépositaires d'accéder, dans le monde entier, au vaste ensemble de connaissances accumulées par l'Organisation ;

VI

Services de diffusion

97. *Constate* les efforts que fait l'équipe iSeek par l'entremise de l'intranet de l'Organisation des Nations Unies pour informer les fonctionnaires des nouvelles initiatives et activités des différents départements du Secrétariat, et demande au Département de la communication globale, à titre prioritaire et dans un esprit de synergie et d'efficacité, d'étudier les moyens d'intégrer le portail e-deleGATE des États Membres au portail iSeek pour promouvoir un échange d'informations plus efficace et plus effectif avec les États Membres, et de faire rapport sur la question au Comité de l'information à sa quarante-deuxième session ;

98. *Souligne* que l'objectif premier des services de diffusion et de partage du savoir fournis par le Département de la communication globale est de faire connaître le rôle et les activités de l'Organisation des Nations Unies en favorisant le dialogue avec les grands partenaires mondiaux tels que les milieux universitaires, la société civile, les éducateurs, les élèves et la jeunesse, en mettant globalement l'accent sur le multilinguisme dès le stade de la planification, en étroite collaboration avec les départements organiques, les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies ;

99. *Note avec beaucoup d'inquiétude* que nombre de services de diffusion et de partage du savoir ne sont pas encore disponibles dans toutes les langues officielles, insiste à cet égard auprès du Département de la communication globale pour qu'il fasse du multilinguisme de ces services une priorité, sachant qu'il importe d'utiliser à fond et de traiter sur un pied d'égalité toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans l'ensemble des activités du Département, en vue de supprimer le décalage entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles ;

100. *Encourage* l'initiative Impact universitaire de l'Organisation des Nations Unies à prendre des mesures concrètes propres à faciliter les échanges entre l'Organisation et les établissements d'enseignement supérieur, les universitaires, les chercheurs et les scientifiques dans toutes les régions afin de promouvoir les principes et objectifs communs de l'Organisation, de concourir à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de favoriser l'éducation à la citoyenneté mondiale et de combler les lacunes sur le plan des connaissances, tout en tenant compte du rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de son acte constitutif ;

101. *Note* que l'initiative Impact universitaire de l'Organisation des Nations Unies ne fait que s'étendre, demande au Département de la communication globale

de s'attacher, dans la limite des ressources existantes, à la faire connaître partout dans le monde afin d'encourager une participation équilibrée des États Membres et d'obtenir d'eux un appui constant et engage les États Membres à promouvoir l'initiative auprès de leurs établissements universitaires dans le dessein de les faire adhérer, conformément à ses résolutions 73/102 A et B ;

102. *Accueille avec satisfaction* les activités de diffusion à portée éducative menées par le Département de la communication globale et prie ce dernier de continuer à communiquer des informations aux éducateurs et aux jeunes partout dans le monde à l'aide de divers dispositifs multimédias multilingues et notamment de faire connaître le Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce au système éducatif, tout particulièrement dans les écoles élémentaires ;

103. *Salue* l'initiative Impact universitaire de l'Organisation des Nations Unies pour son engagement constant auprès des milieux universitaires dans le monde dans la réalisation des objectifs de l'Organisation, prie le Secrétaire général de continuer de promouvoir cette initiative en encourageant les établissements d'enseignement supérieur visés de toutes les régions, et en particulier des pays en développement, à s'associer et à contribuer activement aux objectifs de l'Organisation et, à cet égard, note avec satisfaction les partenariats que l'initiative a permis de lancer jusqu'ici, sans incidences financières, pour augmenter le nombre de ses membres ;

104. *Souligne* qu'il importe que le Département de la communication globale continue à mettre en œuvre le Programme de stages de journalisme Reham Al-Farra à l'intention des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle originaires de pays en développement et de pays en transition, comme elle l'a demandé, et l'invite à étudier les moyens de tirer le meilleur parti possible des avantages de ce programme, notamment en prolongeant la durée des stages et en augmentant le nombre des stagiaires ;

105. *Engage* le Département de la communication globale à publier la *Chronique de l'ONU* sous forme électronique uniquement, dans la perspective d'assurer ce service dans les six langues officielles tout en restant dans la limite des ressources existantes, et le prie de rendre compte au Comité de l'information, à sa quarante-deuxième session, des progrès accomplis dans ce sens ;

106. *Se félicite* de l'évolution vers un plus grand didactisme et de l'orientation de la *Chronique de l'ONU* et, dans cette logique, encourage l'équipe qui en est chargée à continuer d'établir des partenariats et d'organiser des activités et des manifestations éducatives en collaboration avec des organisations de la société civile et des établissements d'enseignement supérieur ;

107. *Prend note* de l'importance de l'*Annuaire des Nations Unies* en tant qu'ouvrage de référence faisant autorité, et se félicite du travail fait par le Département de la communication globale pour enrichir le contenu et diversifier les fonctionnalités du site Web consacré à l'*Annuaire* ;

108. *Prie* le Secrétaire général de continuer à s'attacher à ce que les visites guidées du Siège, qui sont une source de recettes, soient régulièrement organisées dans les six langues officielles de l'Organisation ainsi que dans d'autres langues ;

109. *Prend note* des efforts constants que le Département de la communication globale déploie pour renforcer son rôle de coordonnateur dans les échanges avec la société civile sur les priorités et les préoccupations de l'Organisation telles que déterminées par ses États Membres, et constate à cet égard la participation croissante de la société civile aux activités de l'Organisation, notamment les activités d'information à l'intention des représentants de la jeunesse et des jeunes journalistes ;

110. *Rappelle* sa résolution 41/68 D du 3 décembre 1986, félicite la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies et les plus de 100 associations qui la constituent pour le précieux concours qu'elles ont apporté ces 73 dernières années, grâce à leurs activités mondiales, à la mobilisation d'un soutien populaire en faveur de l'Organisation, et demande à la Fédération mondiale et au Département de la communication globale de continuer à collaborer pour concourir à la réalisation de leurs objectifs complémentaires ;

111. *Rend hommage*, dans un esprit de coopération, à l'Association des journalistes accrédités auprès de l'Organisation pour les activités qu'elle mène et son Fonds Dag Hammarskjöld pour l'octroi de bourses, qui permet à des journalistes de pays en développement d'être présents au Siège de l'Organisation et de rendre compte des activités menées pendant la session de l'Assemblée générale, et engage en outre la communauté internationale à continuer de verser des contributions au Fonds ;

112. *Exprime sa gratitude* aux messagers de la paix, aux ambassadeurs de bonne volonté et autres défenseurs de l'Organisation des Nations Unies pour leurs efforts et leur contribution en faveur de l'action de l'Organisation et de la sensibilisation accrue du public partout dans le monde à ses priorités et préoccupations, et demande au Département de la communication globale de continuer à les associer à ses stratégies mondiales en matière médiatique et de communication et à ses activités de sensibilisation ;

VII

Observations finales

113. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa quarante-deuxième session, et à elle-même, à sa soixante-quinzième session, des activités du Département de la communication globale et de la suite donnée à toutes les recommandations et demandes formulées dans la présente résolution et demande au Département de la communication globale de faire un exposé sur la question avant la prochaine session du Comité de l'information ;

114. *Note* l'initiative prise par le Département de la communication globale en coopération avec le Département de la sûreté et de la sécurité et le Service du protocole et de la liaison du Secrétariat, pendant le débat général de sa session annuelle, de délivrer des autocollants d'identification spéciaux au personnel des États Membres désignés par les missions pour leur permettre d'accompagner les médias couvrant les déplacements de personnalités dans les zones d'accès réservé, et prie instamment le Secrétaire général de continuer à améliorer cette pratique en répondant favorablement aux demandes des États Membres qui souhaitent recevoir des laissez-passer supplémentaires pour que leurs attachés de presse et autres responsables soient admis dans toutes les zones réputées d'accès réservé et puissent rendre compte de façon détaillée et efficace des réunions de haut niveau auxquelles participent leurs délégations ;

115. *Prie* le Comité de l'information de lui faire rapport à sa soixante-quinzième session ;

116. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quinzième session la question intitulée « Questions relatives à l'information ».

